

CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON

SESSION 2015

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Le présent rapport rend compte du déroulement des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 16 février 2016 (date des épreuves écrites) et le 25 mai 2016 (réunion d'admission).

1. Les épreuves et les thèmes du concours

Les modalités et le programme des concours d'entrée des instituts régionaux d'administration étaient, à la date des épreuves, définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012. Cet arrêté indique que les épreuves écrites et orales consistent :

- Pour le concours externe, en une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...); une épreuve de questions à réponses courtes, suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury et une épreuve de langue vivante consistant en un entretien à partir d'un texte court ;
- Pour le concours interne, en une note rédigée à partir d'un dossier à caractère administratif, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat ;
- Pour le troisième concours, en une note de synthèse réalisée sur un dossier d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires,

relations extérieures...), accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ; suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Un arrêté du 23 juin 2015 a retenu les thèmes susceptibles d'inspirer le choix des sujets de la composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ces thèmes étaient, pour la session :

- Le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- Le rôle de l'Etat en matière économique ;
- La gestion publique et la performance dans les services publics ;
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- Le développement durable et les politiques publiques ;
- L'Etat et son organisation territoriale.

1. Les statistiques

Le concours externe offrait cette année 69 places, le concours interne, 52 postes et le troisième concours, 8 postes.

1.1.Présence et sélectivité

Présence et sélectivité du concours externe

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Sélectivité (présents sur nombre de postes ouverts)
1306	608	46,55 %	69	8,8

Le taux présents/inscrits est inférieur à la moitié, ce qui reste très bas, même si ce taux est supérieur à celui de l'année précédente et s'inscrit dans la moyenne des autres instituts.

Présence et sélectivité du concours interne

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes offerts	Sélectivité (présents sur nombre de postes ouverts)
822	508	61,80 %	52	9,8

Le taux de présence, comme la sélectivité, sont dans la moyenne des autres instituts. Il s'agit du taux le plus élevé entre les trois concours.

Présence et sélectivité du troisième concours

Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Sélectivité (présents sur nombre de postes ouverts)
143	77	53,85 %	8	9,6

Le taux de présence est plutôt plus bas que dans les autres instituts, même si la sélectivité reste dans la moyenne.

1.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation s'établit comme suit :

	Nombre d'admis à concourir	% femmes	Nombre de présents	% femmes	Nombre d'admissibles	% femmes	Nombre d'admis (LP)	% femmes
Concours externe	1306	57,95 %	608	53,29 %	176	49,11 %	69	56,52 %
Concours interne	822	67,11 %	508	65,55 %	132	70,45 %	52	78,85 %
Troisième concours	143	54,17 %	77	50,65 %	26	65,38 %	8	66,67 %

Dans les trois concours, les femmes, majoritaires parmi les candidats, se sont moins présentées aux épreuves que les hommes.

Au concours externe, on observe une légère contraction du taux de présence des femmes aux admissibilités par rapport aux présents, tandis que dans les concours interne et troisième, les femmes ont mieux réussi à l'écrit que leurs homologues masculins.

A l'oral, dans les trois concours, les femmes sont surreprésentées parmi les admis, par rapport à leur présence dans les admissibles, montrant qu'elles ont fait davantage leurs preuves à l'oral.

Aucun élément ne permet donc de conclure à l'existence d'un biais défavorable aux femmes, si ce n'est, en amont, une moindre tendance à se présenter aux épreuves auxquelles elles s'étaient pourtant inscrites, tendance qui mériterait sans doute d'être étudiée dès lors qu'elle est observée également dans les autres instituts.

1.3. Notes planchers d'admission

Le dernier candidat externe admis l'a été avec une note moyenne de 11,71 (et 85,4 points d'admissibilité). Quinze candidats ont été placés sur la liste complémentaire, le dernier avec 11,37 de moyenne (80,56 points d'admissibilité).

Le dernier candidat interne admis a obtenu une note moyenne de 11,9 (avec 44,16 points d'admissibilité). Cinq candidats ont été admis sur liste complémentaire, le dernier avec 11,25 de moyenne (46,6 points d'admissibilité).

Le dernier candidat admis au 3^{ème} concours s'est vu attribuer une moyenne de 11,69. Il avait totalisé 45,52 points d'admissibilité. Trois candidats figurent sur la liste complémentaire, le dernier avec une moyenne de 11,28 et 38,24 points d'admissibilité.

2. L'organisation du travail du jury

Peu après les épreuves écrites, les correcteurs se sont réunis pour harmoniser leur méthode de correction des copies. Les principaux attendus sur les trois sujets ont été explicités, ainsi que les éléments qui permettaient de regarder la copie comme très bonne ou, à l'inverse, comme méritant une note très basse voire éliminatoire, autrement dit les éléments à valoriser et ceux à pénaliser.

Les binômes ont ensuite examiné sur place un panel de trois copies et ont échangé leurs impressions pour tester en temps réel leur unité d'approche.

Les membres des binômes ont systématiquement échangé après avoir corrigé le premier tiers du premier paquet.

Dès lors, l'harmonisation des notes entre les membres des binômes n'a pas fait apparaître de difficulté, les différences de notation étant rapidement aplanies.

3. Les observations du jury

3.1. Sur les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 16 février 2016.

3.1.1. Les épreuves du concours externe

Le sujet de l'épreuve de composition invitait cette année les candidats à se poser la question suivante : *quelle place pour les services de l'Etat dans une France des territoires ?*

Le sujet, plutôt difficile, a donné lieu à la production soit de bons, voire de très bons, travaux, soit de copies de mauvaise qualité ; peu de copies méritaient une note moyenne. Les notes se sont donc spontanément situées aux deux extrémités de l'échelle de notation. Les meilleures copies ont présenté une analyse fine, parfois critique mais sans idéologie, du double mouvement de décentralisation et de déconcentration. Les récentes lois relatives aux collectivités territoriales (NOTRe, MAPTAM...) ont donné lieu à des analyses pertinentes.

A l'autre extrémité de l'échelle, les correcteurs ont relevé de nombreuses copies hors sujet.

Les candidats devaient en outre répondre à six questions à réponse courte, portant sur les métropoles, la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, le dialogue social dans la fonction publique, la politique du handicap, le cadre budgétaire et comptable des organismes publics, et le poids de la dette publique.

D'importants écarts de qualité ont été constatés par les correcteurs pour cette épreuve, les très bonnes réponses voisinant avec des productions très décevantes. Le sujet relatif aux finances publiques n'a pas été compris alors qu'il s'approchait d'une « question de cours ». Les candidats ont eu par ailleurs des difficultés à définir correctement la dette publique, la distinction avec le déficit public n'étant pas bien faite. Sur le dialogue social, de nombreux candidats sont tombés dans le piège d'une acception trop large, consacrant des développements aux droits sociaux, au droit syndical, au droit de grève... alors que la question portait sur les modalités de concertation entre représentants des employeurs et des agents, ainsi que sur les instances de ce dialogue.

Le jury rappelle qu'une définition précise des termes du sujet est un préalable indispensable à son traitement correct. Il y a lieu ensuite de procéder à un développement concis, un dépassement de l'espace imparti étant le symptôme d'un propos trop délayé.

3.1.2. Les épreuves du concours interne

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier portant sur l'instruction des demandes de dérogations à la réglementation relative au repos dominical. Les candidats devaient en outre développer la question « l'accès aux emplois publics ».

La note administrative a pu donner lieu à des copies décevantes venant de candidats déjà insérés dans la fonction publique. Une note non structurée en parties cohérentes n'est pas acceptable. Un style familier, l'expression de préjugés ou d'avis personnels non étayés, sont également des éléments dirimants.

La note administrative du concours interne pose une question (en l'espèce, les modalités et critères d'instruction des demandes de dérogation aux règles encadrant le repos dominical) à laquelle le candidat doit apporter une réponse. Certains candidats n'ont, par incapacité ou par choix, pas répondu à la question, ce qui constitue un mauvais calcul. Les meilleures copies se distinguent par leur dimension opérationnelle.

Le « piège » consistant en la présence dans le dossier de documents antérieurs à la réforme, et donc sans pertinence directe pour une instruction fondée sur la législation actuelle (mais permettant de comprendre l'évolution des textes) n'a pas été évité par tous les candidats qui ont de ce fait réalisé des faux-sens.

Il est rappelé que les candidats ne doivent pas insérer dans leurs développements, des renvois aux documents du dossier. Les éléments essentiels doivent être compris, assimilés et repris dans la rédaction du candidat.

Les correcteurs ont apprécié le souci d'initiative et de clarté qui a conduit certains candidats à insérer un tableau dans leur note et ont récompensé ce choix dans la notation.

3.1.3. Les épreuves du troisième concours

Les candidats au troisième concours se voyaient proposer une note de synthèse examinant la faisabilité d'un pôle juridique interministériel départemental, dans le cadre du mouvement de mutualisation des services de l'Etat. Ils devaient également répondre à une question sur l'« évaluation des fonctionnaires ».

3.2. Sur les épreuves orales

Les membres du jury ont assisté à des prestations de qualité, en nombre suffisant pour pourvoir sans hésitation tous les postes offerts au concours.

A l'autre extrémité, les examinateurs ont été déçus par les candidats qui répondaient « à côté de la question » d'une part, qui faisaient preuve d'un manque de rigueur et de conceptualisation d'autre part, ce second défaut se traduisant par un emploi approximatif des termes et des propos digressifs sans fil directeur.

La mise en situation, qui met bien souvent en évidence les principes de base qui orientent l'action de l'individu, peut être l'occasion de nuancer voire de contredire un propos souvent convenu et parfois artificiel sur les motivations du candidat.

Il avait été décidé lors des réunions de cadrage que la note éliminatoire viendrait sanctionner la prestation d'un candidat dont l'admission dans la fonction publique n'est pas souhaitable, quels que puissent être les points positifs de son intervention par ailleurs. Cette note est donc venue sanctionner des candidats dont la motivation ne pouvait être cernée, qui n'avaient à l'évidence fait un effort minimum de documentation quant aux métiers proposés aux anciens élèves des IRA, ou qui ne montraient pas les qualités de loyauté, d'impartialité et de discernement attendues d'un fonctionnaire de catégorie A.

La note éliminatoire ne signifie donc pas nécessairement que le candidat ne doit pas se présenter à nouveau à la session suivante, mais qu'il ne peut le faire sans procéder à une profonde remise en question.

S'agissant des épreuves de langues, le niveau d'anglais a été estimé correct dans l'ensemble, les examinateurs ayant relevé positivement l'assimilation par les candidats d'expressions types et leur utilisation à bon escient. La brièveté de certaines réponses, empêchant l'instauration d'un véritable dialogue, a cependant été regrettée.

Le constat général d'un bon, voire d'un très bon niveau, est partagé par l'examinatrice d'allemand. Un suivi attentif de l'actualité économique, sociétale et environnementale de l'Allemagne est recommandé ; il permet de fournir au candidat à la fois les éléments de fond et les éléments de vocabulaire nécessaires à une véritable discussion autour des sujets proposés.

La présence de bons, voire de très bons candidats approchant le niveau de langue des locuteurs natifs a été également observée en italien, même si le niveau d'ensemble a semblé plus hétérogène.

4. Conclusion et recommandations pour les candidats

Dans la perspective des épreuves écrites, on ne peut que conseiller aux candidats de disposer de définitions claires sur les principales notions qui gouvernent l'action administrative, afin d'éviter toute approximation ou contresens. Une bonne connaissance de l'actualité juridique récente (lois de portée structurante) constitue également un investissement très payant. Une attention portée aux termes du sujet, qui méritent qu'on y réfléchisse plutôt que de se lancer tête baissée dans la rédaction, est également à recommander, de même que la recherche de la concision plutôt que du remplissage forcené de la copie. Un style agréable, clair et précis est un atout qu'il est facile d'acquérir par la lecture. Osera-t-on écrire que le manque de soin dans l'écriture et la présentation a suscité un regard défavorable des correcteurs sur plus d'une copie ?

A l'oral, la sincérité, la synthèse, la rigueur dans les termes employés, la recherche d'une réponse réelle à la question posée, sont à recommander. Pour les candidats du concours externe, une bonne capacité de projection dans l'univers professionnel est toujours un atout, que la réalisation de stages peut aider à développer. Pour les candidats du concours interne et du troisième concours, la prise de recul par rapport à l'expérience passée et la capacité démontrée à embrasser un horizon plus large que l'environnement actuel de travail sont déterminantes. Il s'agit moins de montrer des connaissances ou des acquis que de prouver que l'on saura en faire un usage utile lors de la formation à l'IRA, puis dans les métiers proposés aux attachés.

Agnes Fontana
Présidente du jury